

Proposition 2 - motion des doctorants du centre Maurice Halbwachs Contre la loi immigration

À la suite du vote par le Parlement français de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » le 19 décembre 2023, nous, les doctorant·es du Centre Maurice Halbwachs réuni·es en AG, tenons à exprimer notre plus profonde indignation.

Nous dénonçons cette loi qui inscrit dans la législation des mesures toujours plus répressives à l'encontre des personnes étrangères, mais aussi binationales. Gérald Darmanin l'a dit : sa loi immigration est « la plus ferme avec les moyens les plus durs de ces trente dernières années ». Ces mesures, longtemps portées et défendues par l'extrême droite, renforcent une politique migratoire discriminante, raciste et xénophobe :

- instauration de « quotas migratoires » ;
- durcissement des conditions d'accès aux titres de séjour « vie privée et familiale », « étudiant » et « étranger malade » ;
- restrictions d'accès au droit d'asile, au regroupement familial et à la nationalité française ;
- extension des mesures de répression, d'expulsion et de retrait de titres de séjour ;
- rétablissement du délit de séjour irrégulier ;
- durcissement du droit du sol et introduction de la possibilité de déchéance de nationalité pour des personnes binationales ;
- restrictions des droits à la santé et conditionnement de l'accès à certaines prestations sociales ;
- mise en place de nouveaux motifs de délivrance de titres de séjour temporaires ;
- introduction d'une « caution » de retour obligatoire pour les étudiant·es étranger·ères, augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es « extra-communautaires », contrôle accru et possibilité de retrait de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « étudiant ».

Si de nombreux communiqués diffusés au sein de l'ESR se sont, à juste titre, opposés aux dispositions de cette loi visant les étudiant·es et chercheur·ses étranger·ères, notre rejet dépasse les préoccupations liées à l'attractivité intellectuelle et au rayonnement international des institutions académiques françaises.

Comme l'ont rappelé plusieurs collectifs de sans-papiers ainsi que la Marche des Solidarités, cette loi est justifiée par l'idée fondamentalement raciste que les immigré·es – comprenez les personnes racisées, avec ou sans papiers, né·es en France ou à l'étranger – seraient des dangers et des profiteur·ses du système de protection sociale. E

Il est plus que nécessaire de s'opposer fermement à cette loi et plus largement au gouvernement français, qui sous couvert de faire barrage à l'extrême droite, s'en fait le relais sur les scènes nationale et internationale. Il est le reflet de la pénétration croissante des idées, des cadrages et des propositions de l'extrême droite dans le champ politique et rompt avec les principes de la démocratie sociale en conditionnant l'accès à certaines prestations de sécurité sociale à un critère de nationalité.

En tant que chercheur·ses en sciences sociales, nous ne sommes que trop conscient·es que ces idées s'inscrivent dans un traitement avant tout sécuritaire et raciste des migrations en France et en Europe, comme l'ont montré de nombreux travaux dans nos disciplines. S'il est essentiel de continuer à les mobiliser et à les diffuser, la production de connaissances ne suffit plus.

Nous nous associons à l'appel des collectifs de sans-papiers, de la Marche des Solidarités et de plus de 300 organisations à une mobilisation générale contre cette loi [1]. Nous encourageons tous·tes les étudiant·es et chercheur·ses à se rapprocher des réseaux de mobilisation actifs et des syndicats sur les campus et dans les laboratoires. Nous appelons à construire une grève massive et reconductible au sein de l'ESR pour empêcher la promulgation de cette loi.

Les doctorant·es du CMH réuni·es en AG le 5 janvier 2024

[1] <https://blogs.mediapart.fr/marche-des-solidarites/blog/211123/contre-la-loi-darmanin-appel-mobilisation-generale>